

## **Décisions de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et Environs**

### **EXTRAIT DE PV DE L'ASSEMBLEE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

#### Préavis No 05-2022 – Demande de crédit d'investissement – Acquisition GED et gestion du temps

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 29 septembre 2022,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- d'accorder un crédit d'investissement de CHF 27'000.- pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion électronique des documents (M-Files)
- d'accorder un crédit d'investissement de CHF 10'315.- pour l'acquisition et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion du temps et dossier du personnel (Tipee)

\*\*\*\*\*

#### Préavis No 06-2022 – Demande de crédit d'investissement – Forfaits de raccordement au réseau de chauffage à distance

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 29 septembre 2022,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide :

- de valider le raccordement du collège du Fey et de la salle de sports du Champ-du-Gour au réseau de chauffage à distance de Moudon Energies SA ;

- d'accorder un crédit de CHF 53'850.00 pour payer le forfait de raccordement de chauffage pour le collège du Fey ;
- d'accorder un crédit de CHF 93'699.00 pour payer le forfait de raccordement de chauffage pour la salle de sports du Champ-du-Gour ;
- de prendre acte que les investissements seront amortis en 30 ans maximum ;
- d'autoriser le Comité de direction à emprunter ces sommes aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier.

\*\*\*\*\*

Préavis No 07-2022 – Budget 2023

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE,

- dans sa séance du 29 septembre 2022,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- d'approuver le budget 2023 présentant un excédent de charges de **CHF 6'543'315.50** à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'élève entre les communes membres pour la partie scolaire.
- d'approuver le budget 2023 présentant un excédent de charges de **CHF 1'265'390.00** à répartir à raison de 50% à l'habitant et 50% à l'utilisation entre les communes membres pour la partie parascolaire.

\*\*\*\*\*

Au nom du Conseil intercommunal AISMLE

Georges-Alexandre Duc  
Président



Anne-Marie Paccaud  
Secrétaire

